

Procédure file

Informations de base		
INI - Procédure d'initiative	2018/2150(INI)	Procédure terminée
Rapport 2018 de la Commission sur la Turquie		
Sujet 8.20.01 Pays candidats		
Zone géographique Turquie		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	S&D PIRI Kati Rapporteur(e) fictif/fictive PPE SOMMER Renate ECR BELDER Bas ALDE SCHAAKE Marietje ALDE VAN BAALEN Johannes Cornelis GUE/NGL HADJIGEORGIOU Takis Verts/ALE VALERO Bodil EFDD CASTALDO Fabio Massimo ENF BORGHEZIO Mario	16/05/2018
Commission européenne	DG de la Commission Voisinage et négociations d'élargissement	Commissaire HAHN Johannes	

Evénements clés			
19/04/2018	Publication du document de base non-législatif	SWD(2018)0153	Résumé
05/07/2018	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture/lecture unique		
20/02/2019	Vote en commission, 1ère lecture/lecture unique		
26/02/2019	Dépôt du rapport de la commission, lecture unique	A8-0091/2019	Résumé
12/03/2019	Débat en plénière		
13/03/2019	Décision du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	T8-0200/2019	Résumé
13/03/2019	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2018/2150(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 87-p4
Base juridique modifiée	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	AFET/8/13879

Portail de documentation					
Document de base non législatif		SWD(2018)0153	19/04/2018	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE630.524	14/11/2018	EP	
Amendements déposés en commission		PE632.114	17/12/2018	EP	
Amendements déposés en commission		PE632.131	17/12/2018	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0091/2019	26/02/2019	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0200/2019	13/03/2019	EP	Résumé

2018/2150(INI) - 19/04/2018 Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation d'un document de travail des services de la Commission sur le rapport de 2018 concernant la Turquie dans le contexte de la politique de délargissement de l'UE.

CONTEXTE : l'état d'urgence déclaré à la suite du coup d'État avorté du 15 juillet 2016 reste en vigueur, visant à démanteler le mouvement Gülen (désigné par les autorités turques comme une organisation terroriste responsable du coup d'État avorté) mais aussi à soutenir la lutte contre le terrorisme, face au contexte d'attaques répétées en Turquie. L'UE, qui a directement condamné le coup avorté, a réitéré son plein soutien aux institutions démocratiques du pays et reconnu le besoin légitime, dans le chef de la Turquie, de prendre des actions rapides et proportionnées face à une menace aussi sérieuse. Toutefois, l'ampleur et la nature collective, ainsi que le caractère disproportionné des mesures prises depuis la tentative de coup d'État d'urgence, telles que les licenciements, les arrestations et les détentions généralisées, continuent de susciter de graves préoccupations. La Turquie devrait lever l'état d'urgence sans délai.

Dans le cadre des négociations d'adhésion, 16 chapitres ont été ouverts jusqu'à présent et un de ces derniers a été fermé provisoirement. Dans les circonstances actuelles, aucune ouverture de nouveaux chapitres n'est envisagée. Le gouvernement turc a réitéré son engagement à l'adhésion européenne, mais cet engagement ne s'est pas traduit par des mesures et réformes correspondantes. Au contraire, la Turquie s'est éloignée de l'Union Européenne.

CONTENU : concernant sa capacité à assumer les obligations liées à son adhésion, la Turquie a continué à s'aligner sur les acquis européens, bien qu'à un rythme limité. Il y a eu davantage de cas de recul concernant un certain nombre d'aspects clés dans les domaines de la société de l'information, de la politique sociale et de l'emploi et des relations extérieures.

La Turquie dispose d'une bonne avance dans les domaines du droit des sociétés, des réseaux transeuropéens, de la science et de la recherche et elle a atteint un bon niveau de préparation dans les domaines de la liberté de circulation des biens, du droit de la propriété intellectuelle, des services financiers, des politiques d'entreprise et industrielles, de la protection des consommateurs et la santé, de l'union douanière et du contrôle financier. La Turquie est modérément préparée dans le domaine des statistiques et de la politique de transport, où des efforts significatifs sont nécessaires à tous les niveaux.

La Turquie a atteint un niveau satisfaisant de préparation sur l'environnement et le changement climatique, domaines dans lesquels des décisions plus ambitieuses et mieux coordonnées doivent encore être établies et mises en œuvre. Dans tous les domaines, il faut plus d'attention pour appliquer la législation. Beaucoup de domaines nécessitent plus de progrès significatifs pour atteindre un alignement avec l'acquis européen.

Normalisation des relations bilatérales avec Chypre : la Turquie a exprimé son soutien pour des discussions sur un accord chypriote entre les dirigeants des deux communautés. Cependant, la Turquie n'a toujours pas rempli son obligation de garantir une mise en œuvre complète et non discriminatoire du Protocole additionnel à l'accord d'association et n'a pas supprimé tous les obstacles à la liberté de mouvement des biens, en ce compris des restrictions sur les liens de transport direct avec Chypre. Aucun progrès n'a été noté en ce qui concerne la normalisation des relations bilatérales avec Chypre.

Les principaux chapitres du rapport peuvent se résumer comme suit :

Dialogue politique et économique : la Commission, conjointement avec le Service européen d'action extérieure, a maintenu les relations UE-Turquie dans tous les domaines d'intérêt clés basés sur une large stratégie d'engagement. Le dialogue politique soutenu entre l'UE et la

Turquie a été maintenu. Des discussions régulières sur les politiques extérieures et de sécurité se sont tenues sur un large éventail de sujets et de régions, en ce compris la Syrie, l'Iraq, l'Iran, l'Arabie Saoudite, le Moyen-Orient et le Golfe, l'Afghanistan, la Lybie, la Russie, l'Ukraine, les Balkans de l'Ouest, le Caucase du Sud et l'Asie centrale.

Concernant le critère économique, l'économie turque est bien avancée et peut être considérée comme une économie de marché fonctionnelle. L'économie, soutenue par les mesures de relance de l'État, a réussi à se remettre de la contraction observée à la suite de la tentative de coup d'État de 2016 et a enregistré une forte croissance en 2017. Cependant, cette croissance est accompagnée de déséquilibres macroéconomiques significatifs. L'économie turque a continué d'être caractérisée par un haut niveau d'informalité.

La Turquie a fait des progrès et a un bon niveau de préparation pour faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché avec l'UE. La Turquie est bien intégrée dans le marché européen, tant sur le plan du commerce que celui des investissements. Des progrès ont été réalisés dans le secteur de l'énergie, particulièrement dans le marché du gaz, et en augmentant les dépenses liées à la recherche et au développement. Cependant, des problèmes significatifs demeurent, notamment par rapport à la qualité de l'éducation.

Aucun progrès n'a été noté concernant l'amélioration de la transparence des aides d'État.

Système judiciaire : le système judiciaire turc est à un stade précoce de préparation. Il y a eu un sérieux recul dans l'année précédente, en particulier concernant l'indépendance du pouvoir judiciaire.

Corruption et crime organisé : le pays a un certain niveau de préparation dans la lutte contre la corruption, où aucun progrès n'a été accompli. Le cadre institutionnel et légal doit s'aligner plus avec les standards internationaux. Un consensus large et multipartite ainsi qu'une forte volonté politique sont requis pour lutter efficacement contre la corruption. La corruption reste répandue dans beaucoup de domaines et continue d'être source d'inquiétudes. La Turquie doit améliorer sa législation sur le cyber crime, sur la confiscation des biens et sur la protection des témoins. Une législation de protection des données existe mais n'est pas encore alignée sur les standards européens. Dans la lutte contre le terrorisme, un cadre légal exhaustif sur le financement du terrorisme est en place.

Droits fondamentaux et liberté d'expression : le cadre légal turc inclut des garanties générales de respect pour les droits humains et fondamentaux, deux droits mis à l'épreuve par un certain nombre de décrets d'urgence. Le sérieux recul de la liberté d'expression a continué, un domaine où la Turquie est à une phase précoce de préparation.

Des poursuites pénales contre des journalistes - avec plus de 150 d'entre eux détenus -, des défenseurs des droits de l'homme, des écrivains, des utilisateurs de médias sociaux, le retrait de cartes de presse ainsi que la fermeture de nombreux diffuseurs de médias ou encore la nomination par le gouvernement de personnes pour les administrer sont autant de sources d'inquiétude.

La loi Internet ainsi que le cadre légal général continuent de permettre à l'exécutif de bloquer le contenu en ligne sans décision de justice pour un large éventail de motifs inappropriés. Un sérieux recul a également été constaté dans les domaines de la liberté d'association, la liberté de réunion, les droits de la procédure et de la propriété. Des mesures adoptées dans le cadre de l'état d'urgence ont également supprimé les garanties essentielles protégeant les détenus contre les abus, augmentant ainsi le risque d'impunité, dans un contexte où les allégations de mauvais traitements et de torture se sont multipliées.

L'extrême pauvreté et le manque de produits de première nécessité restent courants dans les ménages roms en Turquie. Les droits des groupes les plus vulnérables et des personnes appartenant à une minorité devraient être suffisamment protégés. La violence basée sur le genre, la discrimination, les discours de haine contre les minorités, les crimes de haine et les violations des droits humains des LGBTIQI restent une source d'inquiétude.

2018/2150(INI) - 26/02/2019 Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté le rapport d'initiative de Kati PIRI (S&D, NL) sur le rapport 2018 de la Commission sur la Turquie.

État d'urgence

L'état d'urgence instauré après la tentative de coup d'État de 2016 a été prolongé 7 fois. Les députés estiment que l'état d'urgence prolongé a conduit à l'érosion de l'État de droit et à la détérioration des droits de l'homme en Turquie. Ils sont préoccupés par le fait que de nombreuses procédures en vigueur pendant l'état d'urgence sont toujours appliquées par les forces de police et les administrations locales et qu'il y a un sérieux recul dans les domaines de la liberté d'expression, de la liberté de réunion, de la liberté d'association et des droits de procédure et de propriété.

Ils sont profondément préoccupés par le fait que plus de 150.000 personnes ont été placées en détention après la répression du coup d'État et que 78.000 ont été arrêtées sur la base d'accusations de terrorisme, alors que plus de 50.000 personnes restent en prison, dans la plupart des cas sans preuve concluante. Compte tenu de la longueur de la détention provisoire et des procédures judiciaires et de la pratique généralisée d'annulation des passeports des proches des détenus et des suspects, les députés ont souligné la nécessité d'une procédure régulière et de recours administratif.

En outre, depuis l'instauration de l'état d'urgence, plus de 152.000 fonctionnaires - enseignants, médecins, universitaires (de la paix), avocats, juges et procureurs - ont été licenciés. La Turquie est invitée à veiller à ce que tous les individus aient droit à une procédure régulière et à ce que leur cas soit examiné par un tribunal judiciaire indépendant, conformément aux normes internationales qui peuvent garantir l'indemnisation du préjudice matériel et moral causé par leur renvoi arbitraire.

Liberté et indépendance des médias

Les députés se sont déclarés gravement préoccupés par les mesures disproportionnées et arbitraires qui restreignent la liberté d'expression, la liberté des médias et l'accès à l'information. La Turquie est instamment priée de garantir en priorité la liberté des médias et de libérer et d'acquitter immédiatement tous

les journalistes illégalement détenus.

D'une manière générale, la Turquie est appelée à :

- libérer tous les défenseurs des droits de l'homme, journalistes et autres personnes qui ont été détenus sur la base d'accusations non fondées, et d'abandonner ces accusations et de leur permettre de mener à bien leur travail sans menace ni entrave en toutes circonstances ;
- protéger les droits fondamentaux de tous les citoyens, y compris les minorités ethniques, religieuses et sexuelles ;
- adopter une loi sur les crimes de haine qui puisse protéger tous les membres des minorités contre les agressions physiques et verbales et satisfaire aux critères de Copenhague pour les pays candidats en ce qui concerne le respect et la protection des minorités ;
- prendre des mesures sérieuses pour lutter contre toutes les manifestations d'antisémitisme dans la société ;
- prendre des mesures adéquates pour prévenir et punir les discours de haine ou les crimes visant des groupes défavorisés tels que les réfugiés roms et syriens et les demandeurs d'asile.

Les députés ont recommandé que la Commission et le Conseil de l'Union européenne, conformément au cadre de négociation, suspendent officiellement les négociations d'adhésion avec la Turquie. Le rapport souligne que tout engagement politique entre l'UE et la Turquie devrait être fondé sur des dispositions de conditionnalité concernant le respect de la démocratie, de l'État de droit et des droits fondamentaux.

Union douanière modernisée

Les députés ont souligné que la modernisation de l'union douanière renforcerait encore les liens déjà forts entre la Turquie et l'UE et maintiendrait l'ancrage économique de la Turquie dans l'UE. Ils ont estimé qu'il fallait laisser la porte ouverte à la modernisation et à la modernisation de l'union douanière de 1995 entre l'UE et la Turquie, afin d'y inclure des domaines pertinents tels que l'agriculture, les services et les marchés publics, qui ne sont actuellement pas couverts.

La Commission est invitée, à cet égard, à :

- entamer les travaux préparatoires en vue de la modernisation de l'union douanière dès que le gouvernement turc attestera qu'il est prêt à entreprendre des réformes sérieuses ;
- inclure une clause sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales dans l'union douanière rénovée faisant des droits de l'homme et des libertés fondamentales une conditionnalité essentielle ;

Libéralisation du régime des visas

Étant donné que la libéralisation du régime des visas revêt une grande importance pour les citoyens turcs, en particulier pour les étudiants, les universitaires, les représentants des entreprises et les personnes ayant des liens familiaux dans les États membres de l'UE, les députés ont encouragé la Turquie à respecter pleinement les 72 critères définis dans la feuille de route pour la libéralisation du régime des visas. La révision de la législation turque de lutte contre le terrorisme est une condition essentielle pour garantir les droits et libertés fondamentaux.

Migration

Le rapport rappelle le rôle important joué par la Turquie dans la réponse à la crise migratoire résultant de la guerre en Syrie. La Turquie et sa population ont fait preuve d'une grande hospitalité en accueillant plus de 3,5 millions de réfugiés syriens. La Turquie est instamment invitée à respecter le principe de non-refoulement.

OTAN

La Turquie est un membre de longue date de l'alliance de l'OTAN et se trouve à un endroit géostratégique clé pour le maintien de la sécurité régionale et européenne. L'UE et la Turquie continuent de coopérer sur des questions d'importance stratégique (militaire) dans le cadre de l'OTAN. La Turquie est invitée à reprendre sa coopération avec les membres de l'OTAN de l'UE dans le cadre du programme glissant de coopération de l'OTAN avec les pays non membres de l'UE.

Chypre

Se félicitant des efforts déployés sous les auspices du Secrétaire général des Nations Unies pour reprendre les négociations sur la réunification de Chypre, les députés ont réaffirmé leur soutien à un règlement juste, global et viable sur la base d'une fédération bicommunautaire dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité politique entre les deux communautés.

L'UE est invitée à jouer un rôle plus actif pour mener à bien les négociations. Les députés ont appelé la Turquie à commencer à retirer ses troupes de Chypre et à s'abstenir de toute action visant à modifier l'équilibre démographique de l'île par une politique de colonies illégales.

2018/2150(INI) - 13/03/2019 Texte adopté du Parlement, lecture unique

une régression brutale dans les domaines de l'État de droit et des droits de l'homme au cours des quelques dernières années.

État d'urgence

Tout en se félicitant de la décision du 19 juillet 2018 de lever l'état d'urgence, le Parlement a regretté que la nouvelle législation introduite, en particulier la loi n° 7145, préserve bon nombre des pouvoirs conférés au Président et à l'Exécutif par l'état d'urgence et lui permette en substance de continuer, avec toutes les limitations que cela implique pour les libertés et droits humains fondamentaux.

Ils se sont inquiétés du fait que de nombreuses procédures en vigueur pendant l'état d'urgence sont toujours appliquées par les forces de police et les administrations locales et qu'il y a un sérieux recul dans les domaines de la liberté d'expression, de la liberté de réunion, de la liberté d'association et des droits de procédure et de propriété.

Plus de 50.000 personnes restent en prison, dans la plupart des cas sans preuve concluante. Compte tenu de la longueur de la détention provisoire et des procédures judiciaires et de la pratique généralisée d'annulation des passeports des proches des détenus et des suspects, les députés ont souligné la nécessité d'une procédure régulière et de recours administratif.

Suspension des négociations d'adhésion

Le Parlement a recommandé que la Commission et le Conseil de l'Union européenne suspendent officiellement les négociations d'adhésion avec la Turquie.

Rappelant que le budget 2019 au titre duquel les fonds de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP) en faveur de la Turquie seront réduits de 146,7 millions d'EUR en raison de la situation des droits de l'homme en Turquie, les députés ont demandé à la Commission d'utiliser les fonds actuellement alloués au titre de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP II et le futur IAP III) pour soutenir, par une enveloppe spécifique directement gérée par l'UE, la société civile, les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes et pour améliorer les contacts entre peuples.

Tout engagement politique entre l'UE et la Turquie devrait être fondé sur des dispositions de conditionnalité concernant le respect de la démocratie, de l'État de droit et des droits fondamentaux.

Société civile, liberté et indépendance des médias

Les députés se sont déclarés préoccupés par les mesures disproportionnées et arbitraires qui restreignent la liberté d'expression, la liberté des médias et l'accès à l'information. La Turquie est instamment priée de garantir en priorité la liberté des médias et de libérer et d'acquitter immédiatement tous les journalistes illégalement détenus.

D'une manière générale, la Turquie est appelée à :

- libérer tous les défenseurs des droits de l'homme, journalistes et autres personnes qui ont été détenus sur la base d'accusations non fondées, et d'abandonner ces accusations et de leur permettre de mener à bien leur travail sans menace ni entrave en toutes circonstances ;
- protéger les droits fondamentaux de tous les citoyens, y compris les minorités ethniques, religieuses et sexuelles ;
- adopter une loi sur les crimes de haine qui puisse protéger tous les membres des minorités contre les agressions physiques et verbales et satisfaire aux critères de Copenhague pour les pays candidats en ce qui concerne le respect et la protection des minorités.

Le Parlement a invité la Commission et les États membres à renforcer leur protection et leur soutien aux défenseurs des droits de l'homme en danger en Turquie, notamment par des subventions d'urgence.

Union douanière modernisée

Le Parlement a souligné que la modernisation de l'union douanière renforcerait encore les liens déjà forts entre la Turquie et l'UE et maintiendrait l'ancrage économique de la Turquie dans l'UE. Il a estimé qu'il fallait laisser la porte ouverte à la modernisation de l'union douanière de 1995 entre l'UE et la Turquie, afin d'y inclure des domaines pertinents tels que l'agriculture, les services et les marchés publics, qui ne sont actuellement pas couverts.

La Commission est invitée, à cet égard, à :

- entamer les travaux préparatoires en vue de la modernisation de l'union douanière dès que le gouvernement turc attestera qu'il est prêt à entreprendre des réformes sérieuses ;
- inclure une clause sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales dans l'union douanière rénovée faisant des droits de l'homme et des libertés fondamentales une conditionnalité essentielle ;

Libéralisation du régime des visas

Étant donné que la libéralisation du régime des visas revêt une grande importance pour les citoyens turcs, en particulier pour les étudiants, les universitaires, les représentants des entreprises et les personnes ayant des liens familiaux dans les États membres de l'UE, les députés ont encouragé la Turquie à respecter pleinement les 72 critères définis dans la feuille de route pour la libéralisation du régime des visas. La révision de la législation turque de lutte contre le terrorisme est une condition essentielle pour garantir les droits et libertés fondamentaux.

Migration

La résolution rappelle le rôle important joué par la Turquie dans la réponse à la crise migratoire résultant de la guerre en Syrie. La Turquie et sa population ont fait preuve d'une grande hospitalité en accueillant plus de 3,5 millions de réfugiés syriens. La Turquie est instamment invitée à respecter le principe de non-refoulement.

OTAN

La Turquie est un membre de longue date de l'alliance de l'OTAN et se trouve à un endroit géostratégique clé pour le maintien de la sécurité régionale et européenne. L'UE et la Turquie continuent de coopérer sur des questions d'importance stratégique (militaire) dans le cadre de l'OTAN. La Turquie est invitée à reprendre sa coopération avec les membres de l'OTAN de l'UE dans le cadre du programme glissant de coopération de l'OTAN avec les pays non membres de l'UE.

Chypre

Se félicitant des efforts déployés sous les auspices du Secrétaire général des Nations Unies pour reprendre les négociations sur la réunification de Chypre, les députés ont réaffirmé leur soutien à un règlement juste, global et viable sur la base d'une fédération bicommunautaire dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité politique entre les deux communautés.

L'UE est invitée à jouer un rôle plus actif pour mener à bien les négociations. Les députés ont appelé la Turquie à commencer à retirer ses troupes de Chypre et à s'abstenir de toute action visant à modifier l'équilibre démographique de l'île par une politique de colonies illégales.

Arménie

Enfin, le Parlement a invité la Turquie et l'Arménie à poursuivre la normalisation de leurs relations, soulignant que l'ouverture de la frontière turco-arménienne pourrait conduire à une amélioration des relations, en particulier en matière de coopération transfrontalière et d'intégration économique.